

Commune de SISTERON PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

CARTE DES ALEAS (hydrauliques et mouvements de terrain)

FEUILLE NORD


Légende :


	Faible	Moyen	Fort
Inondations	T1	T2	T3
Crues des torrents et des ruisseaux torrentiels	T1	T2	T3
Ravinements et ruissellements sur versant	V1	V2	V3
Mouvements de terrain			
Glissement de terrain	G1	G2	G3
Chutes de pierres et de blocs	P1	P2	P3

Axe de divagation pour les phénomènes d'inondations de crues torrentielles et de ruissellements
--- Limite du zonage réglementaire

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral N° 2014178-0019 du 27 juin 2014

Réalisation : Alp'Géorisques	Version 2	Echelle : 1/5000
Edition : Alp'Géorisques	Modifiée le :	





DDT
 Direction
 Départementale
 des Territoires
 des Alpes de
 Haute-Provence




 République Française
 Préfecture des
 Alpes de Haute-Provence

Commune de SISTERON
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS PREVISIBLES

CARTE DES ALEAS FEUILLE CENTRE
 (hydrauliques et mouvements de terrain)

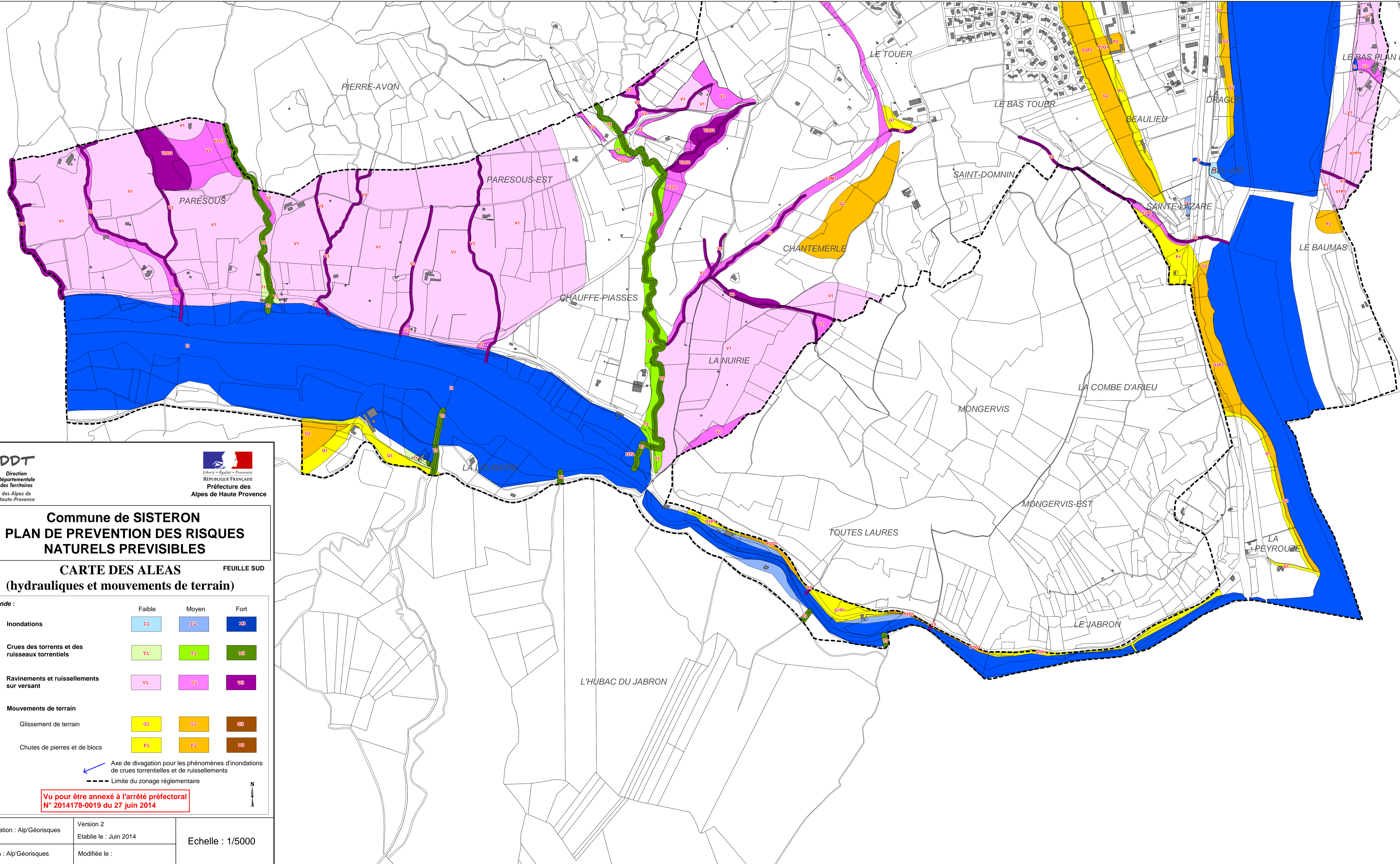
Légende :

	Faible	Moyen	Fort
Inondations	I1	I2	I3
Crues des torrents et des ruisseaux torrentiels	T1	T2	T3
Ravinements et ruissellements sur versant	V1	V2	V3
Mouvements de terrain			
Glissement de terrain	G1	G2	G3
Chutes de pierres et de blocs	P1	P2	P3

 Axe de divagation pour les phénomènes d'inondations de crues torrentielles et de ruissellements
 Limite du zonage réglementaire

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral N° 2014178-0019 du 27 juin 2014

Réalisation : Alp'Géorisques	Version 2	Echelle : 1/5000
Édition : Alp'Géorisques	Établi le : Juin 2014	
	Modifiée le :	



DDT
 Direction
 Départementale
 des Territoires
 des Alpes de
 Haute-Provence



Commune de SISTERON
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS PREVISIBLES

CARTE DES ALEAS FEUILLE SUD
 (hydrauliques et mouvements de terrain)

Légende :

	Faible	Moyen	Fort
Inondations	I1	I2	I3
Crues des torrents et des ruisseaux torrentiels	T1	T2	T3
Ravinements et ruissellements sur versant	V1	V2	V3
Mouvements de terrain			
Glissement de terrain	G1	G2	G3
Chutes de pierres et de blocs	P1	P2	P3

Axe de divagation pour les phénomènes d'inondations de crues torrentielles et de ruissellements
 Limite du zonage réglementaire

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral N° 2014178-0019 du 27 juin 2014

Réalisation : Alp'Géorisques	Version 2	Echelle : 1/5000
Edition : Alp'Géorisques	Établie le : Juin 2014	
	Modifiée le :	

